

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Vente de terrain sur le Parc
D'Activités Raonnais.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°44/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation de la Société TRANSPORTS PETIT FLORENT SAS sur le Parc d'Activités Raonnais qui souhaite installer son siège social à Raon l'Étape.

Dans cet objectif, il est proposé l'aliénation d'une partie des parcelles cadastrées en section D n° 1732 lieu-dit « Au milieu du Hagis » et D n° 1543 lieu-dit « Les Grandes Genettes » d'une contenance d'environ 11 000 m² au prix de 4 € hors taxes le m², conforme à l'avis des domaines.

Il est bien entendu qu'en cas de non-construction d'un bâtiment conforme au règlement du PLU et au cahier des charges du Parc d'Activités, la parcelle ainsi vendue serait récupérée par la Commune sans indemnité, sans préjudice de dommages et intérêts qui pourraient alors être demandés à ladite société.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

Décide unanimement de l'aliénation au prix de 4 € hors taxes, hors frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur, de cette parcelle à la Société TRANSPORTS PETIT FLORENT SAS dont Monsieur PETIT Florent est le gérant. La surface définitive sera confirmée après relevé d'arpentage et de bornage du géomètre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,